

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 5 JUIN 2026

NOMBRE DE MEMBRES		
Affiliés au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	14

Date de la convocation
29/05/2026

Date d'affichage
29/05/2026

Objet de la délibération

Election des délégués des conseil municipaux et de leurs suppléants, en vue de l'élection des sénateurs du dimanche 27 septembre 2026

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

et publication ou notification

L'an deux mille vingt six et le cinq juin, à 18h00, le Conseil Municipal de la commune de Lourmarin, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois d'avril sous la Présidence de Monsieur Olivier VOLLAIRE.

Présents : Olivier VOLLAIRE, Guillaume GREGOIRE, Brigitte LOVERDE, Anny GASQUET, Stéphane TURK, Emilie BOUZE, Philippe MEJEAN, Laurence AUBOUIN, Isabelle MACQUART, Charles TAMAGNO, Caroline BERTHET, Cyrille BARTHELEMY,

Ont donné pouvoir :

Manon THERON-CHAUVET à Olivier VOLLAIRE
Florian BOUSCARLE à Brigitte LOVERDE
Stéphane TURK à Guillaume GREGOIRE
Emilie BOUZE à Philiie MEJEAN

Absents : Damien DIAGNE

secrétaire de séance : Brigitte LOVERDE

Vu le décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu la circulaire du ministère de l'Intérieur NOR : INTP2611651C relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux,

a) Composition du bureau électoral

M. le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de :

- Madame Anny GASQUET,
- Monsieur Philippe MEJEAN,
- Monsieur Guillaume GREGOIRE,
- Monsieur Charles TAMAGNO

La présidence du bureau est assurée par le Maire.
Mme LOVERDE Brigitte est désignée secrétaire.

b) Les listes déposées et enregistrées :

Composition de l'unique liste déposée :

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 5 JUIN 2026

LISTE « Un nouveau souffle pour Lourmarin »

Ordre de présentation	Nom - prénom	sex e	domicile	Date et lieu de naissance
1	VOLLAIRE Olivier	M	2 impasse Eucher – La Gravière – 84160 Lourmarin	10/07/1989 à Mont de Marsan
2	THERON- CHAUVET Manon	F	53 avenue du 8 mai 1945 – 84160 Lourmarin	06/04/1989 à Aix en Provence
3	GREGOIRE Guillaume	M	29 avenue du 8 mai 1945 – 84160 LOURMARIN	11/10/1987 à Cavaillon
4	LOVERDE Brigitte	F	8 rue de la Lavande – La Gravière – 84160 Lourmarin	18/06/1971 à Lourmarin
5	BOUSCARLE Florian	M	4 chemin d'Aguye – 84160 Lourmarin	30/07/1988 à Pertuis
6	BOUZE Emilie	F	8 rue des Alpilles – 84160 Lourmarin	27/07/1982 à Marseille

M. le maire rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués et des suppléants en vue des élections sénatoriales.

Le maire indique que doivent être élus 3 délégués et 3 suppléants.

c) Élection des délégués titulaires

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 14
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 14

Ont obtenu :

- **liste « un nouveau souffle pour Lourmarin » : 14 voix**

Le quotient applicable est : $14 / 3 = 4,66$

La **liste** obtient : $14 / 4,66 = 3,00$ soit 3 sièges

Ainsi, les 3 sièges de délégués ont été attribués.

M.le maire proclame les résultats de l'élection des délégués : la **Liste « un nouveau souffle pour Lourmarin » remporte les 3 sièges de délégué**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 5 JUIN 2026

d) Élection des délégués suppléants

La même démarche est applicable pour l'élection des suppléants. Toutefois, le bureau électoral détermine le quotient électoral applicable à l'élection des suppléants. Il est égal au nombre de suffrages valablement exprimés divisé par le nombre de suppléants à élire.

S'agissant d'un scrutin de liste, les résultats sont identiques à savoir ;

- *liste « un nouveau souffle pour Lourmarin » : 14 voix*

Le quotient applicable est : $14 / 3 = 4,66$

La *liste* obtient : $14 / 4,66 = 3,00$ soit 3 sièges

Ainsi, les 3 sièges de suppléant ont été attribués.

M. le maire proclame les résultats de l'élection des suppléants : la *Liste « un nouveau souffle pour Lourmarin » remporte les 3 sièges de suppléant*

e) Résultats définitifs

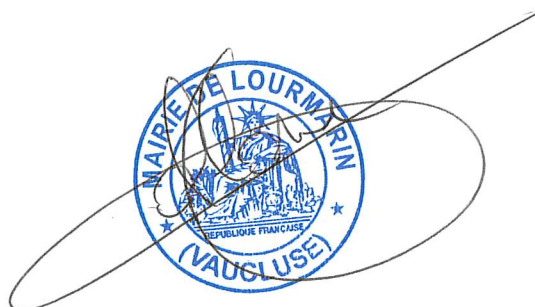
M. le maire proclame les résultats définitifs :

la liste « un nouveau souffle pour Lourmarin » remporte les 3 sièges de délégué et les 3 sièges de suppléant

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que susdits.

**Le secrétaire de séance
Brigitte BARRET**

**Le Maire
Olivier VOLLAIRE**



Envoyé en préfecture le 15/06/2026

Reçu en préfecture le 15/06/2026

Publié le 15/06/2026

ID : 084-218400687-20260605-D2026045-DE

